

## VILLE DE MONTRÉAL

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil de la ville, à son assemblée du 25 septembre 2006, a adopté les règlements suivants :**

**06-034 Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux d'enlèvement de poteaux et de fils électriques sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 14 novembre 2006.

**06-038 Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux de décontamination des sols et les travaux d'infrastructure de rues, pour la mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 13 novembre 2006.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 20 novembre 2006

Le greffier par intérim de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon